

CM1 2026/088

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – ARRONDISSEMENT DE BETHUNE – CANTON D'AUCHEL



Ville de **MARLES-LES-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
SEANCE DU 07 AVRIL 2026



L'an deux mil vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Mason MOREAU, Maire, en suite de convocation en date du 1^{er} avril 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 1^{er} avril 2026.

Étaient présents : M. Mason MOREAU, M. Jérémy ROBBE, Mme Stéphanie LEGAY, M. Thierry TURLURE, Mme Aline MOREAU, M. Fabien PAUWELS, Mme Jennifer GREVET, M. Philippe LAISNÉ, Mme Aurélie VANNECKE, M. Alain GRESSIER, M. José TASSEZ, M. Didier PAILLART, Mme Sylvie VICHERY, M. Pascal DEMOL, Mme Karine POCQUET, M. Wesley GARNIER, Mme Loëtitia DAUTREMEPUICH, Mme Audrey DUBRULLE, M. Fabrice DUBRAY, Mme Marina LONCKE, Mme Charlotte DESMARETZ, Mme Jessica FOURCROY, M. Jérôme DELPLACE, Mme Marie BOULOGNE, Mme Annette GOZET, Mme Karine DERUELLE, M. COUVILLERS Nicolas

Étaient absents représentés : M. Jean-Marc WATTEL (pouvoir donné à M. Nicolas COUVILLERS), Mme Caroline SZCZEPANIAK (pouvoir donné à Mme Karine DERUELLE).

Étaient absents non représentés :

Soit : 27 présents, 2 absents (dont 2 pouvoirs), soit 29 votants.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jérémy ROBBE a été désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2026 a été adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07.04.26.03.

DU 07 AVRIL 2026

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article R123-8 ;

Vu la délibération n°22.03.26.05 du 22 mars 2026 du conseil municipal portant détermination du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Président rappelle que le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le maire. Le nombre des membres du conseil d'administration a été fixé par délibération du conseil municipal, à 10 membres. 5 membres sont élus en son sein par le conseil municipal et 5 membres sont nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L123-6 du Code l'Action Sociale et des Familles.

Monsieur le Président rappelle que l'article R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit que les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur le Président fait appel à candidatures pour les membres du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur Mason MOREAU présente la liste suivante :

- Sylvie VICHERY
- Karine POCQUET
- Fabien PAUWELS
- Philippe LAISNÉ
- Annette GOZET

Il est procédé au vote, ainsi qu'au dépouillement.

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 28

Vote blanc : 1

La liste présentée par Monsieur Mason MOREAU obtient 28 voix, soit 5 sièges.

Sont ainsi déclarés élus au conseil d'administration au Centre Communal d'Action Sociale :

- Sylvie VICHERY
- Karine POCQUET
- Fabien PAUWELS
- Philippe LAISNÉ
- Annette GOZET

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 07 avril 2026 a été, le 07 avril 2026, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 09 avril 2026

Le Maire,



Mason MOREAU



Le Maire,



Mason MOREAU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07.04.26.03.

DU 07 AVRIL 2026

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE